

# Société des Régates d'Antibes

COUPE DE LA VILLE D'ANTIBES  
Dimanche 4 septembre 2016  
GRADE 5B



## AVIS DE COURSE

### 1. REGLES

*La régata sera régie par :*

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à :
  - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240 (dernière version).  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.2 Tous les bateaux du Système de handicap Osiris des classes B, C, D, E, F, G, R, L, ainsi qu'aux multicoques jaugés M2K.

SR Antibes 2016 version 2		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière régata
Classes Osiris	B,C,D,E,F,G	R et L
1	Croiseurs 28 et + Régates 26 et +	
2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
3	14 à 20.4	
4	0 à 13.9	

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se pré inscrire par internet sur le site de la SRA avant vendredi 2 septembre.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis seront de 15 Euros par bateau.

#### 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription le samedi 3 septembre de 15h à 19h  
 5.2 Jauge et contrôles : Des contrôles de jauge pourront être faits à tout moment.  
 5.3 Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</i>	<i>Classe(s)</i>
Dimanche 4 septembre	11 heures	Toutes classes

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions

#### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type côtier en baie d'Antibes et de Golfe Juan.  
 7.2 Le départ sera donné en baie de la Salis.

#### 8. CLASSEMENT

- 8.1 Une seule course doit être validée pour valider la compétition.  
 8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis, sera fait selon le système du temps sur distance avec cvl pour les Osiris et du temps sur temps pour les M2K. Les classements Croiseur et Régate seront séparés.

#### 11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### 12. PRIX

La remise des prix se déroulera au club house de la SRA le dimanche à 18h30. De nombreux lots seront offerts aux concurrents.

#### 13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [contact@sr-antibes.fr](mailto:contact@sr-antibes.fr) ou appeler le 04.93.65.80.00

